

Beaucoup de bruits pour rien? Rumeurs, plaintes et scandales autour du clergé dans les paroisses

Christine Hudon

Volume 55, Number 2, Fall 2001

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/010362ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/010362ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

ISSN

0035-2357 (print)

1492-1383 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Hudon, C. (2001). Beaucoup de bruits pour rien? Rumeurs, plaintes et scandales autour du clergé dans les paroisses. *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 55(2), 217–240. <https://doi.org/10.7202/010362ar>

Article abstract

This study analyses clerical correspondence at the end of the 18th century and the beginning of the 19th century to shed light upon the role of complaints and rumours regarding the clergy in Gaspésie's rural communities. This research demonstrates that complaints and rumours were closely linked while jointly fulfilling two very distinct functions. In the first case, they provided the population with an instrument of control over the clergy. The parishioners, far from being submissive to ecclesiastics, knew how to express their discontent and their aspirations. In a parallel role, different groups used complaints and rumours as a political tool to advance their interests in the conflicts and power struggles which emerged in rural parishes.

Beaucoup de bruits pour rien ? Rumeurs, plaintes et scandales autour du clergé dans les paroisses gaspésiennes, 1766-1900¹

CHRISTINE HUDON

*Département d'histoire et de sciences politiques
Université de Sherbrooke*

RÉSUMÉ • L'étude analyse la correspondance cléricale en cherchant à mettre en lumière le rôle des plaintes et des rumeurs relatives au clergé dans les communautés rurales de la Gaspésie, à la fin du XVIII^e siècle et au début du XIX^e siècle. Elle montre que les unes et les autres sont étroitement liées et qu'elles remplissent deux fonctions bien distinctes : celle d'instrument de contrôle des prêtres par la population, qui loin d'être totalement soumise aux ecclésiastiques sait manifester son mécontentement et exprimer ses aspirations, et celle d'outil politique qu'utilisent les différents groupes pour faire valoir leurs intérêts dans les conflits et les luttes de pouvoir qui secouent les paroisses.

ABSTRACT • This study analyses clerical correspondence at the end of the 18th century and the beginning of the 19th century to shed light upon the role of complaints and rumours regarding the clergy in Gaspésie's rural communities. This research demonstrates that complaints and rumours were closely linked while jointly fulfilling two very distinct functions. In the first case, they provided the population with an instrument of control over the clergy. The parishioners, far from being submissive to ecclesiastics, knew how to express their discontent and their aspirations. In a parallel role, different groups used complaints and rumours as a political tool to advance their interests in the conflicts and power struggles which emerged in rural parishes.

1. Cette recherche a reçu l'appui financier du fonds FCAR et de l'Université de Sherbrooke. Je remercie Mathilde Cazalais, Olivier Nolleau, Myriam Pelletier-Gilbert et Tania Perron, qui ont contribué au dépouillement et à l'analyse des sources à titre d'assistants de recherche, ainsi que sœur Marie-Paule Couturier et Sylvain Gosselin, archivistes à l'évêché de Gaspé et à l'archevêché de Rimouski. Mes remerciements vont également à Louise Bienvenue et aux lecteurs anonymes de la revue pour leurs critiques et leurs commentaires judicieux.

Il règne dans notre pauvre paroisse un grand malaise. Chacun parle à tort ou à raison du curé, les commentaires vont bon train, chacun exprime son opinion plus ou moins charitablement [...] le mal se fait, le mal circule, le mal se propage, le curé est impuissant pour arrêter la langue et cependant un malaise extrême se fait sentir partout².

MURMURES, CANCANS, petits et grands bruits peuplent le quotidien des paroisses anciennes. Derrière les portes closes des maisons, dans les magasins, les boutiques de forge, les bureaux de poste, les salles paroissiales et les gares, sur les perrons des églises, sur les routes et sur les quais, à bord des trains et des bateaux : partout, la rumeur circule. Le bonheur des uns, les misères des autres, les petites infortunes et les calamités, les désastres survenus ou appréhendés, les succès financiers et les revers de fortune, les grossesses heureuses, difficiles ou honteuses, les maladies et les guérisons, les coups de gueule, les coups de poing et les coups de foudre, les amours déçues et les liaisons illicites font naître mille et un commentaires, suscitent l'admiration, le dégoût ou la peur, provoquent l'envie ou le scandale. Par le pouvoir des mots — un pouvoir plus redoutable qu'il n'y paraît —, les réputations se font et se défont. Le jugement de l'opinion guette tout un chacun et, à plus forte raison, ceux et celles qui détiennent quelque responsabilité. Les réussites et les déboires de la notabilité ou de l'institutrice, par exemple, intéressent le public. Ils délient les langues et nourrissent les conversations. Puisant aux vieilles histoires, rassemblant les oui-dire, les imaginations s'emballent : elles transforment, déforment et amplifient les faits. Loin d'échapper à la rumeur, le prêtre de paroisse, qu'il soit curé, vicaire ou missionnaire, captive l'attention. On s'informe de sa santé, on commente ses allées et venues, on conjecture sur ses moindres faits et gestes, on s'interroge sur ses relations. Parfois, on applaudit à l'une de ses sorties ; d'autres fois, on déplore ou on condamne ses prises de position. De temps à autre, la rumeur se fait insistante, accusatrice et dénonciatrice, et la correspondance du clergé y fait écho. Anecdotes sans valeur ? Vulgaires commérages auxquels il ne faut porter aucune attention ? Non. Comme tout autre discours, les rumeurs et les dénonciations, auxquelles elles donnent parfois lieu, ne sont dénuées ni de sens ni d'intérêt³. Elles offrent de formidables ouvertures sur le quotidien des paroisses. À travers les rumeurs

2. Archives de l'évêché de Gaspé (AEG), III : 7.3, Cap-Chat, Oliv. Bélanger à Jean Langevin, 31 mars 1886.

3. Voir Martine Roberge, *La rumeur* (Sainte-Foy, Université Laval, CÉLAT, 1989), 19.

et les plaintes, ou plus précisément à travers les bribes que l'écrit en a conservées, apparaissent les conflits qui divisent les communautés, de même que les alliances et les consensus qui s'y établissent. Peuvent ainsi s'y lire les relations de pouvoir à l'échelle locale, les formes d'adhésion aux entreprises régulatrices des comportements, comme les résistances à ces efforts de normalisation et les tensions qu'elles suscitent. Ce sont ces pistes d'analyse que le présent article entend adopter en étudiant les rumeurs et les scandales ayant éclaboussé le clergé gaspésien au XIX^e siècle.

UN OBJET D'ÉTUDE À DÉCOUVRIR

Malgré leur importance dans la vie de tous les jours, les commérages et les rumeurs ont bien peu retenu l'attention des historiens et des historiennes. Tandis qu'anthropologues, sociologues et psychologues sociaux cherchent, depuis un demi-siècle environ, à en décortiquer la mécanique, à en analyser la signification et les effets⁴, les spécialistes de l'histoire, dans leur vaste majorité, ont bien du mal à intégrer à leurs études ces phénomènes langagiers. Véhiculés avant tout de bouche à oreille, la rumeur et les commérages restent insaisissables. Les traces écrites font largement défaut. Même quand la documentation existe, les rumeurs laissent perplexes ceux et celles qui ont été formés à débusquer les faits, à faire la part entre ce qui est véridique et incontesté, ce qui est possible ou probable et ce qui est inexact ou faux. Du reste, la tentation de s'ériger en censeur ou en moraliste, quand il s'agit d'analyser la rumeur et les commérages, est grande et tenace⁵. C'est que le commérage et la rumeur ont mauvaise presse : la prédication et l'enseignement religieux les ont souvent associés à l'oisiveté et à la médisance, personnifiée, dans l'imagerie populaire, sous les traits de la commère malveillante et cruelle⁶. Ainsi, face aux discours

4. Entre autres R. H. Knapp, « A Psychology of Rumor », *Public Opinion Quarterly*, 8 (1944) : 23-37 ; G. W. Allport et L. J. Postman, *The Psychology of Rumor* (New York, Henry Holt, 1947) ; Max Gluckman, « Gossip and Scandal », *Current Anthropology*, 4 (1963) : 307-316 ; Robert Paine, « What Is Gossip About? An Alternative Hypothesis », *Man*, N.S., 2 (1967) : 278-285 ; R. Rosnow et G. A. Fine, *Rumor and Gossip. The Social Psychology of Hearsay* (New York, Elsevier, 1976) ; Robert N. Bellah, « The Meaning of Reputation in American Society », *California Law Review*, 74,3 (mai 1986) : 743-751 ; Michel-Louis Rouquette, *Les rumeurs* (Paris, Presses universitaires de France, 1975) ; Robert F. Goodman et Aaron Ben Ze'ev, *Good Gossip* (Lawrence, University Press of Kansas, 1994) ; Françoise Reumaux, *Toute la ville en parle. Esquisse d'une théorie des rumeurs* (Paris, L'Harmattan, 1994).

5. M.-L. Rouquette, *Les rumeurs*, 102.

6. Lire le texte, excellent et non dénué d'humour, de Susan Mann, « Gossip in History », *Communications historiques*, 1985, 1-10. Pour un exemple de l'imagerie relative au vice de la médi-

officiels, face aux grands traités politiques, religieux ou scientifiques, la rumeur et le commérage, comme objets d'étude historique, ne font pas le poids. Même pour l'étude des rapports sociaux, on leur préfère les données en apparence plus objectives des recensements, des archives notariales, des enquêtes gouvernementales ou de toute autre source pourvue d'un caractère officiel, voire légal.

La difficulté à cerner la rumeur et le commérage pour en faire des concepts opératoires dans les études historiques est, du reste, bien réelle. L'une et l'autre sont des paroles sur autrui. Elles se différencient notamment à leur audience, à leur tonalité et à leur contenu. Les commérages touchent un nombre limité de personnes ; ils soulignent, en chuchotant, sous le sceau du secret, dans une atmosphère feutrée, les petits manquements, les petits écarts à la norme. Plus nocive, plus ravageuse même, la rumeur opère à une plus large échelle. Le discours devient pluriel et anonyme. Un concert de voix propage des histoires, lance des accusations qui se précisent en même temps qu'elles s'aggravent. Il ou elle commère, on rumeure⁷. La rumeur est tenace et a un potentiel destructeur : elle peut briser des réputations, créer un climat d'anxiété, empoisonner les relations, saper l'autorité et détruire des carrières ou des vies.

Les rumeurs sont polymorphes. Des contextes très variés favorisent leur éclosion. Celles qui ont davantage retenu l'attention des historiens, pour des raisons qui tiennent en partie, sans doute, à la documentation, sont les rumeurs de catastrophe, qui annoncent un désastre, une calamité, un complot. Ces rumeurs revêtent parfois un caractère tenace : elles naissent, se diffusent, s'étiolent, puis ressuscitent avec une amplitude inégalée. Elles trouvent un terreau particulièrement favorable pour leur épanouissement dans les contextes de guerre, de révolutions ou de disettes. Elles manifestent la peur et l'anxiété et sont tournées vers les puissants, ceux qui détiennent le pouvoir⁸. Les rumeurs dont il sera question ici sont très différentes de celles-là. Elles s'apparentent à ce que la sociologue Françoise Reumaux appelle les rumeurs perverses⁹, qui se développent de manière

sance, voir J. A. Dickinson et Brian Young, *Brève histoire socio-économique du Québec* (Sillery, Septentrion, 1995), 209.

7. Comme le formule le titre très évocateur d'un article de Hélène Celdran : « Il ou elle commère, on rumeure : aspects de l'oralité dans deux romans de Jules Barbey d'Aureville (1808-1889) », dans F. Reumaux, *Les oies du Capitole ou les raisons de la rumeur* (Paris, CNRS éditions, 1999), 121-137.

8. Par exemple Georges Lefebvre, *La grande peur de 1789* (Paris, Sedes, 1932) ; L. S. Kaplan, *Le complot de famine : histoire d'une rumeur au XVIII^e siècle* (Paris, Armand Colin, 1982) ; David Garrioch, *Neighbourhood and Community in Paris, 1740-1790* (Cambridge, Cambridge University Press, 1988).

9. F. Reumaux, *Toute la ville...*, *op. cit.*, 21-23, 93-124.

privé dans les petits milieux, les villages ou les villes de taille modeste, les groupes ou les organisations tissées serrées, les réseaux où la sociabilité est particulièrement intense. Proches des commérages — elles en sont, en fait, la somme, d'où la difficulté de les en distinguer — elles parlent du quotidien. Le message qu'elles distillent s'articule autour de trois pôles : le sexe, le pouvoir et l'argent¹⁰.

Il arrive que les rumeurs perverses perdent leur forme informelle. Elles éclatent au grand jour, se diffusent hors de la communauté ou du groupe qui les a vu naître et rejoignent une nouvelle audience qu'elles étonnent, amusent ou, plus souvent, choquent et scandalisent fortement. À ce moment, certaines rumeurs se muent en plaintes transmises aux autorités desquelles est attendue une intervention justicière. Les pouvoirs publics prennent alors le relais du pouvoir rampant, en apparence inexistant et officiellement inopérant, de la rumeur. En découlent des enquêtes et des procès qui font toujours grands bruits. L'histoire récente a fourni plusieurs exemples de scandales autour de personnalités publiques prenant assises sur le commérage et la rumeur : qu'on pense ici à l'affaire Profumo, en Grande-Bretagne en 1963, ou, plus près de nous, à l'affaire Clinton aux États-Unis et à l'affaire Dumas en France.

En examinant les contextes d'apparition et de diffusion de ces rumeurs, proches du ragot, et en portant attention au discours qu'elles transmettent, nous souhaitons, dans les pages qui suivent, analyser les rapports qu'entretiennent, dans les microsociétés gaspésiennes, les commérages et les rumeurs avec le pouvoir. Pour réfléchir dans cette voie, nous nous inspirerons de plusieurs études récentes examinant le commérage sous l'angle des rapports sociaux de sexe. En cherchant à mieux comprendre le stéréotype féminin de la commère¹¹, des chercheuses ont vu, dans ce type de communication, le moyen, pour les femmes, d'exercer un pouvoir. Elles ont perçu le commérage comme un outil à la disposition d'un groupe privé du droit de parole et d'un véritable rôle décisionnel dans la plupart des associations volontaires, sur les tribunes politiques et dans les grandes institutions¹².

10. Dans certains contextes, par exemple dans les pays totalitaires d'Europe centrale et orientale, la rumeur prend toutefois un caractère policier et privilégie les histoires de corruption et d'espionnage. Voir Jacqueline Heinen, « Rumeurs en Europe de l'Est : le poids de la mémoire », dans F. Reumaux, *Les oies du Capitole...*, op. cit., 93-103.

11. À noter que, hormis dans leurs sens quasi désuets de parrain/marraine et de vieil ami, les termes « compère » et « commère » ont des acceptations très différentes.

12. Notamment Mary Beth Norton, « Gender and Defamation in Seventeenth-Century Maryland », *William and Mary Quarterly*, 44,1 (janvier 1987) : 3-39 ; Karen V. Hansen, « The Power

L'hypothèse du commérage et de la rumeur comme instruments de pouvoir peut-elle être appliquée à d'autres groupes disposant de peu de moyens politiques et de peu de manières de faire entendre leur voix et de faire valoir leurs valeurs, leurs aspirations et leurs intérêts? Les rumeurs relatives au clergé paroissial dans les microsociétés du XIX^e siècle pourraient-elles être analysées sous cet angle? La question vaut la peine d'être posée, d'autant plus que des recherches historiques sur la rumeur politique et anticléricale y ont vu des moyens d'expression politique qu'utilisent les populations et que cherchent, en vain, à maîtriser les autorités civiles et religieuses¹³.

Le corpus documentaire

Les histoires analysées dans les pages qui suivent ont été tirées de la correspondance du clergé conservée aux archives de l'archidiocèse de Rimouski et du diocèse de Gaspé. Ce sont les rumeurs sous leurs formes les plus achevées, celles qui ont atteint une certaine ampleur, celles qui créent le scandale, qui ont laissé des traces écrites. Ces histoires se glissent souvent, entre deux ou trois autres questions, dans les lettres d'un curé voulant informer son supérieur de ce qui se passe dans sa paroisse ou dans une paroisse voisine. Dans leur correspondance, les prêtres font allusion aux «bruits», aux «murmures», aux «commérages» et aux «calomnies» qui circulent à leur sujet, au sujet de leur vicaire ou d'un autre prêtre du district, soit pour demander l'intervention de l'évêque soit pour se disculper des actions ou des paroles qui leur sont imputées. Dans toutes les paroisses, il y a, à un moment ou à un autre, des rumeurs suffisamment persistantes pour qu'elles trouvent écho dans la correspondance du clergé. Certaines missives particulièrement émotives témoignent des efforts déployés par les ecclésiastiques pour parer les coups en faisant lever les soupçons que propage sur leur compte la rumeur publique. Ces commérages et ces bruits, que rapportent les lettres des curés, se muent parfois en dénonciations formelles adressées à l'évêque. Elles prennent tantôt la forme d'une lettre personnelle, signée ou non, tantôt celle d'une pétition endossée par plusieurs habitants de la paroisse. Entre la rumeur, tenace et accablante, et la plainte officielle transmise aux autorités, la frontière est souvent très floue. Les plaintes transmises à l'évêché s'appuient sur la

of Talk in Antebellum New England», *Agricultural History*, 67,2 (printemps 1993) : 43-64; Lynne Marks, «Railing, Tattling, and General Rumour : Gossip, Gender, and Church Regulation in Upper Canada», *Canadian Historical Review*, 81,3 (septembre 2000) : 380-402.

13. Arlette Farge, *Dire et mal dire : l'opinion publique au XVIII^e siècle* (Paris, Seuil, 1992); et Philippe Boutry, *Prêtres et paroisses au pays du Curé d'Ars* (Paris, Éditions du Cerf, 1986), 226-236.

rumeur ou, dans plusieurs cas, se dissimulent derrière celle-ci. En effet, certaines lettres de dénonciation prennent volontiers un caractère ambigu, les signataires se posant moins en plaignants désireux que les torts soient rétablis qu'en informateurs soucieux de faire connaître à l'évêque les commérages qu'ils ont entendus ou les « bruits qui circulent » au sujet d'un pasteur ou d'un confrère¹⁴. Par ailleurs, des lettres combinent plaintes et rumeurs : elles exposent des faits, lancent de manière catégorique des accusations et font en même temps état, au mode conditionnel, de bruits largement répandus. Pour ces raisons, rumeurs et plaintes paraissent indissociables.

Les plaintes formelles, les commérages et les rumeurs qui seront examinés dans les pages qui suivent ne représentent qu'une partie des histoires relatives au clergé des paroisses gaspésiennes portées à l'attention des autorités diocésaines au XIX^e siècle. Des remarques laissées dans certaines lettres, des allusions ou des références plus explicites à des plaintes qui n'ont pu être retrouvées aux archives donnent à penser que d'autres missives semblables n'ont pas été conservées. Certaines lettres ont été vraisemblablement détruites ou perdues. D'autres rumeurs ou d'autres plaintes ont tout simplement été communiquées verbalement aux autorités religieuses. On sait, en effet, que des habitants profitaient de la visite pastorale pour faire connaître à l'évêque leur insatisfaction ou les soupçons qu'ils entretenaient à l'égard des ecclésiastiques. Il arrivait aussi qu'un paroissien ou qu'une délégation de paroissiens se rende au palais épiscopal pour informer l'évêque de rumeurs graves et accablantes ou pour faire entendre ses doléances et exiger que le prêtre réforme sa conduite, qu'il répare sa faute ou qu'il soit muté à un autre poste. La documentation qui a pu ainsi être rassemblée est abondante, mais hétéroclite et inégale, ce qui rend difficile son traitement sur une base sérielle. Pour une large part, elle est composée des lettres du clergé paroissial, de l'évêque et de son vicaire général, auxquelles s'ajoutent celles des laïcs. Pour certaines affaires, nous n'avons qu'une seule lettre exposant l'objet de la plainte ou de la rumeur publique. Pour d'autres n'a subsisté que le plaidoyer, parfois long et très détaillé, du prêtre incriminé. Pour d'autres cas encore, la documentation est particulièrement riche : aux lettres de récriminations ou d'appui de la population se greffent la correspondance de l'évêque, l'enquête menée par un curé voisin ou le vicaire forain et les lettres de protestation de l'ecclésiastique pris à parti par l'opinion.

14. C'est, par exemple, le cas de la lettre citée en exergue.

Ces lettres, qu'elles soient issues de clercs ou de fidèles, sont plus nombreuses après 1867, date de la création du diocèse de Rimouski auquel est alors rattachée la péninsule gaspésienne. Le nombre de paroisses sur ce territoire ne cesse d'augmenter au XIX^e siècle. La Gaspésie compte 1 paroisse en 1766, 10 en 1830, 25 en 1867 et 36 en 1900. Avec l'accroissement de la population, le resserrement du maillage paroissial et la multiplication du personnel pastoral présent dans la région, la surveillance exercée sur les prêtres se fait plus étroite. La population, de mieux en mieux encadrée et de plus en plus instruite des préceptes de la morale catholique, nourrit un certain nombre d'attentes à l'égard de son clergé. Les rumeurs et les griefs, souvent relayés par les prêtres du voisinage exerçant les uns sur les autres une surveillance tatillonne, parviennent plus rapidement aux oreilles d'un évêque un peu moins éloigné de la Gaspésie à compter de 1867 et donc plus à même d'intervenir pour tenter de mettre un terme à la clameur publique. Plus des trois quarts des lettres rapportant une rumeur ou une plainte qui seront analysées dans cet article ont d'ailleurs été transmises aux autorités dans les trois dernières décennies du XIX^e siècle.

ACCUSATEURS ET ACCUSÉS

Les lettres exposant à l'autorité diocésaine les rumeurs et les plaintes relatives au clergé sont extrêmement riches d'enseignements sur les différences sociales et les modes d'expression qui leur sont propres. Certaines, fort bien écrites et bien tournées, témoignent d'une bonne maîtrise du français et d'une connaissance poussée des formules protocolaires. Elles sont l'œuvre de lettrés, tels les notaires, les juges, les médecins et les instituteurs, habitués à manier la plume. D'autres, à l'écriture maladroite et grossière, à l'orthographe approximative, à la ponctuation inexistante, au vocabulaire limité et familier ont sans doute exigé beaucoup d'efforts à leurs auteurs. Conscient de ses faiblesses, l'un d'eux rassemble les mots qu'il croit appropriés à un dignitaire ecclésiastique : « pardonnez moi s'il y a quelque faute Mon Seigneur je vous de mande votre Sainte bénédiction vous êtes a la place de notre Seigneur Jésus-Christ sur la terre je sais que tous vous et possible ses a votre vollonté et a la vollonté de Dieu que je me soummais¹⁵. » Un autre, dans un style plus direct, se formalise moins des écarts de rang et d'instruction : « Je ne suis pas assez instruit pour vous parlé selon votre dignité mais je le suis toujours assez pour vous apprendre les faits de notre curé¹⁶. »

15. AEG, III : 7.3, Saint-Godfroi, Athanase Fortin à Jean Langevin, 28 janvier 1889.

16. AEG, III : 7.3, Cap-Chat, Lettre anonyme à Jean Langevin, 22 juin 1872.

Les lettres tiennent en général en deux ou trois pages, mais quelques-unes en font beaucoup plus. Par exemple, la déposition d'un chef micmac de Ristigouche compte une douzaine de pages, tandis qu'une lettre d'un paroissien de Cap-Chat expose sur 21 pages les actes reprochés au curé¹⁷. Certaines missives décrivent simplement les événements : « Mr le Curé a dit aujourd'hui en chaire que Monseigneur lui avait dit que¹⁸... » Ici, il n'y a guère d'ambiguïtés. L'auteur de la lettre dénonce bel et bien son curé et se présente comme un témoin direct des paroles ou des actes qui lui sont imputés. Parfois, le signataire souligne que d'autres paroissiens ont été témoins des mêmes faits et qu'ils partagent son jugement. « J'ai l'honneur, écrit l'un d'eux, de vous transmettre par la présente mes plaintes qui sont en même temps l'écho des plaintes d'un grand nombre¹⁹. » D'autres lettres font plutôt état de rumeurs, mais se réfèrent, pour en démontrer la vraisemblance au nombre de ceux et celles qui les propagent. Quelques-unes d'entre elles vont même jusqu'à citer une ou plusieurs personnes respectées ou respectables, à qui les fonctions ou la position dans la paroisse confèrent autorité et crédibilité. Un délateur note par exemple que « le juge et le shérif de notre district pensent [...] que Mr. MacMahon [le missionnaire de Gaspé] est un des principaux excitateurs des troubles ». Le même homme ajoute ensuite, pour donner plus de poids à son propos : « Mr. Malo m'a dit aussi que M^{gr} Thibaudeau partage l'opinion du juge et du shérif²⁰. » La plainte prend ici appui sur le commérage et sur la rumeur.

La très vaste majorité des signataires des lettres exposant des rumeurs ou des plaintes sont des hommes. Cinq lettres seulement sur les quatre-vingt-quatre envoyées par des laïcs à l'autorité diocésaine ont été signées par des femmes. Toutes les autres sont l'œuvre d'hommes, même si les actes ou les paroles reprochés au prêtre dans bon nombre d'entre elles concernent une ou plusieurs femmes. Celles-ci participent indéniablement à la diffusion des bruits, comme l'attestent quelques lettres, mais elles agissent très rarement en dénonciatrices auprès des supérieurs ecclésiastiques. Ce sont plutôt les pères, les époux ou les frères de ces femmes, parfois aussi un autre prêtre, qui prennent la plume ou qui rencontrent l'autorité diocésaine pour l'avertir des problèmes de comportement, présumés ou avérés, du curé, du vicaire ou du missionnaire. Dans une société qui accorde peu de crédit

17. AEG, III : 7.3, Ristigouche, Déposition de François Condeau, 22 octobre 1831 ; Cap-Chat, Oliv. Bélanger à Jean Langevin, 31 mars 1886.

18. AEG, III : 7.3, Sainte-Anne-des-Monts, François A. Côté à Charles Bertrand, 22 avril 1883.

19. AEG, III : 7.3, Grande-Rivière, Benjamin Sirois à André-Albert Blais, 17 mars 1892.

20. AEG, III : 7.3, Bonaventure, J. Alexandre Boisvert à M^{gr} Panet, 19 mars 1832.

et peu de place à la parole des femmes, les plaintes d'un homme ont sans doute beaucoup plus de chances d'être entendues au palais épiscopal.

Les prêtres incriminés par la rumeur populaire sont bien conscients du poids que procurent aux rumeurs et aux plaintes le nombre, le rang social et la réputation de ceux qui les propagent et les transmettent aux autorités. Aussi cherchent-ils, dans leurs répliques, à démontrer que les récriminations dont ils sont l'objet ne sont au vrai que des cancans, sortis de nulle part ou issus de l'imagination débridée de quelques personnes mal intentionnées et du reste anonymes. Pour cette raison, leurs plaidoyers font parfois état de rumeurs attribuées à un sujet indéterminé. « J'ai appris », dit un prêtre. « Il circule une rumeur fondée sur je ne sais quoi », annonce un autre²¹. Le « on », pronom impersonnel qui caractérise souvent les rumeurs, est ici mis en évidence par les membres du clergé désireux de prouver le caractère fantaisiste des charges pesant contre eux.

Quand ils connaissent leurs accusateurs, la plupart des prêtres cherchent à les discréditer en critiquant leur conduite. Les délateurs du curé Soucy, de Sainte-Anne-des-Monts, sont des « ivrognes », des « débauchés », des « libertins » et des « coureurs de nuit » ; celui du curé Drapeau, de Nouvelle, un bagarreur, doublé d'un ivrogne ; celui du curé Bossé, de Caplan, abuse lui aussi de l'alcool²². Le principal instigateur d'une plainte contre l'abbé Fournier, de Paspébiac, est « accusé d'entretenir un commerce criminel avec une femme de mauvaise vie²³ ». Le jugement que les ecclésiastiques portent sur leurs accusateurs reprend en définitive deux des éléments fondamentaux de la pastorale et du discours religieux du XIX^e siècle : la tempérance et la sexualité. Aux yeux des prêtres, les paroissiens, ceux qui se plaignent surtout, ont une conduite licencieuse, fort éloignée des enseignements de l'Église. Leurs dénonciations s'appuient sur des oui-dire qu'ils déforment ou exagèrent volontairement et de façon malicieuse.

Miroir des préjugés de l'époque, les plaidoyers des prêtres sont aussi très durs à l'égard des femmes placées au cœur des scandales, qu'elles soient ou non leurs principales accusatrices. L'épouse de l'instituteur Resh, celle qui, en 1842, cause bien des difficultés au missionnaire de Ristigouche

21. AEG, III : 7.3, Sainte-Anne-des-Monts, François Grave à Edmond Langevin, 28 octobre 1887 ; Caplan, François-Xavier Bossé à Edmond Langevin, 1^{er} mars 1865.

22. AEG, III : 7.3, Sainte-Anne-des-Monts, Joseph-Octave Soucy à Jean Langevin, 2 octobre 1875 ; Nouvelle, Joseph-Octave Drapeau à Louis-Jacques Langis, 17 février 1896 ; Caplan, François-Xavier Bossé à André-Albert Blais, 18 décembre 1894.

23. AEG, III : 7.3, Paspébiac, Charles-Godefroi Fournier à Charles-François Baillargeon, 13 avril 1864.

en colportant des bruits sur son compte, est « méchante ». Personne, à la Rivière-à-l'Anguille, assure le prêtre, n'a jamais entendu une femme « parler d'une manière aussi scandaleuse, et publiquement à la porte de l'église les fêtes et dimanches²⁴ ». Cette autre fille de Cap-des-Rosiers, maîtresse d'école, est « faite pour semer le vent et souffler la tempête [...] elle est d'une ambition effrénée, d'une jalousie épouvantable et d'une langue affreuse pour inventer ». C'est une « personne passionnée et enragée » qui « cherche à semer la discorde » et qui est « imbue de mauvais principes et intentions ». Inconvenance suprême, « elle dit aux enfants qu'il n'y a pas de péché à se farder ». En somme, elle est « insubordonnée, immorale » et donne « le mauvais exemple aux enfants²⁵ ».

Plusieurs lettres de justification mettent aussi en doute la probité des plaignants et les décrivent comme des gens malhonnêtes. Pour preuve de leurs dires, les prêtres allèguent la comparution devant les tribunaux de certains d'entre eux ou même leur séjour en prison²⁶. Comme tous les plaignants ne sont pas, loin s'en faut, des repris de justice, les ecclésiastiques accablés par la critique les traitent plutôt de menteurs et de fourbes, de fortes têtes et d'agitateurs, d'anticléricaux ou de mécréants. Un tel est « un impie qui ne fait aucune Religion et qui parle très mal du prêtre²⁷ ». Un autre « rejette toute autorité supérieure [...] et parle d'une manière inconvenante non seulement contre l'Évêque », mais aussi contre l'accusé et ses prédécesseurs²⁸. Un troisième « est un homme d'une langue extrêmement méchante qui se plaît surtout à noircir le clergé ». Il aurait dit de M^{gr} Baillargeon, ancien archevêque de Québec, qu'il « n'était bon qu'à garder les dindes » et se serait attaqué à plusieurs reprises à la famille Langevin²⁹. Sous la plume de bien des prêtres, les plaignants, voire la paroisse entière, deviennent des persécuteurs qui s'en prennent sans raison au clergé. Tous les curés du lieu ont eu à subir, soutiennent-ils, le jugement cruel et impitoyable des habitants. « C'est une rumeur générale, écrit l'un d'eux, que je n'aime pas mes paroissiens. En conséquence, on me fait dire bien des choses que je n'ai jamais pensées. Je n'en suis guère étonné car mes pré-

24. AEG, III : 7.3, Ristigouche, Louis-Stanislas Malo à Joseph Signay, 19 mars 1842.

25. AEG, III : 7.3, Cap-des-Rosiers, Pierre-Alphonse Séguin à Jean Langevin, 23 avril 1873 et 10 décembre 1873.

26. AEG, III : 7.3, Percé, N. Doucet à Joseph Signay, 11 octobre 1847 ; Ristigouche, Polycarpe Martin à Jean Langevin, 12 août 1890 ; Napoléon-Armand Lacasse à Jean Langevin, 14 avril 1884.

27. AEG, III : 7.3, Cap-Chat, Philippe Moreault à Jean Langevin, 22 mars 1881.

28. AEG, III : 7.3, Caplan, André Audet à Jean Langevin, 7 octobre 1873.

29. AEG, III : 7.3, Sainte-Anne-des-Monts, Joseph-Octave Soucy à Jean Langevin, 2 octobre 1875.

décèsseurs ont été dans le même cas³⁰. » De tels arguments sont bien sûr propres à toucher l'évêque et à orienter son jugement, surtout quand il est lui-même pris à parti par la rumeur. Il y a toutefois, dans ces propos, beaucoup plus qu'une simple stratégie disculpatrice. Les paroles des habitants peuvent, certes, avoir été exagérées ou citées de façon incorrecte par les prêtres désireux de se défendre. Mais ils témoignent aussi de l'existence d'un anticléricalisme populaire, sans doute bien ancré en certains milieux, qui prend la forme de boutades et de grivoiseries, d'insultes et de vibrants réquisitoires contre le clergé, d'actes de vandalisme et, exceptionnellement, d'agression contre la personne du prêtre³¹.

À travers plusieurs lettres de justification s'énoncent, on le voit, les valeurs et les préjugés du clergé. Se profile également dans ces répliques l'écart culturel qui sépare les prêtres et leurs paroissiens. L'instruction qu'ils ont reçue, les fonctions dont ils sont investis, la dignité que le sacerdoce leur confère leur procurent un sentiment de supériorité qui les pousse à juger sévèrement les Gaspésiens, surtout ceux qui osent critiquer leur conduite. À la fin du xviii^e siècle, le missionnaire de Carleton n'a de mots assez durs pour décrire les habitants confiés à ses soins. Ce sont des gens « doubles, perfides, hypocrites et calomnieurs [...] eux qui sont les plus simples et les plus ignorants de tout le genre humain qu'à peine mérite t-ils d'être appelé homo³² ». Pendant tout le siècle qui suit, des jugements semblables émaillent les lettres. « [Je suis entouré] de démons vivants qui forceront la bonté du Tout Puissant de faire de ce lieu un lieu de malédiction et d'exécration », se lamente, en 1824, le curé de Percé³³. « Il n'y a pas de place comme une cure dans la gaspésie pour

30. AEG, III : 7.3, Paspébiac, Maximin Fortin à Charles-François Baillargeon, 20 mai 1858.

31. On aurait beaucoup à apprendre d'une histoire de l'anticléricalisme au Québec. Citons ici quelques exemples de gestes et de discours anticléricaux trouvés dans la correspondance. En 1832, un paroissien furieux prend d'assaut le presbytère de Bonaventure ; le curé en est quitte pour une bonne frousse. La même année, le missionnaire de Paspébiac est attaqué par un homme qui lui déchire sa soutane. En 1877, le missionnaire de l'Anse-aux-Griffons se scandalise des propos qu'il entend dans sa petite paroisse, où l'on raconte que « le souverain Pontife aurait gardé l'argent de ses soldats sous différents prétextes, que par conséquent, Pie IX était un voleur », que « Monseigneur envoyait l'argent des quêtes pour le Souv. Pont. et le 15 sous à son frère pour lui aider à gagner son élection ». On ne cesse, concluait-il, « de déblatérer contre la religion, l'église et le clergé ». Enfin, à la même époque, un habitant de Barachois explique à qui veut l'entendre que « plusieurs ne sont prêtres que pour faire de l'argent » ; Carleton, Louis-Stanislas Malo à Bernard-Claude Panet, 6 mars 1832 ; Cap-des-Rosiers, Cyprien Larrivée à Jean Langevin, 5 avril 1877 ; Barachois, Louis-A. Lamontagne à Jean Langevin, 25 avril 1870.

32. AEG, III : 7.3, Carleton, Joseph Bourg à Jean-François Hubert, 28 mars 1795.

33. AEG, III : 7.3, Percé, Charles-François Caron à Joseph-Octave Plessis, 13 août 1824.

repasser ses éléments en religion », écrit, en 1879, un jeune prêtre originaire de Québec, desservant, depuis quelques années Cloridorme et les missions environnantes³⁴. Eu égard aux appréciations négatives du clergé et aux manifestations tangibles d'antichléricisme, faut-il voir, dans la rumeur et les plaintes déposées contre le clergé, une forme de résistance aux efforts de l'Église pour uniformiser les conduites et normaliser les comportements? Voyons ce que peuvent enseigner, à ce sujet, les rumeurs et les récriminations portées à l'attention de l'autorité diocésaine.

QUAND LE SCANDALE ÉCLATE

Les rumeurs concernant les prêtres, du moins celles qui, sous la forme d'une lettre ou d'une dénonciation verbale, trouvent un écho jusqu'au palais épiscopal, colportent les histoires les plus variées. L'une d'elles accuse le curé de protéger un pédophile³⁵. Une autre le soupçonne de s'être accaparé de sommes d'argent destinées aux Amérindiens³⁶. Ici, on murmure contre les relations trop étroites qu'il entretient avec sa servante ou une parente³⁷. Là, on est choqué de ses accointances avec un alcoolique notoire. Dans la paroisse voisine, « le bruit circule » qu'il a « abandonné de sa dîme pour acheter des votes » lors des dernières élections³⁸. Plus loin dans la péninsule, l'opinion s'impatiente du peu d'intérêt que le curé accorde à la messe : certains disent qu'il préfère le vin et les jeunes filles à la célébration des offices³⁹. À plusieurs endroits, ce sont les écarts de langage des prêtres, les injures et les insultes qu'ils jettent à tout un chacun qui heurtent et scandalisent les paroissiens⁴⁰. Ailleurs, la rumeur veut que le curé ait été vu complètement ivre sur un bateau⁴¹. On raconte aussi que tel ecclésiastique est le père d'un enfant illégitime ; à en croire certains, il aurait même d'autres rejetons ailleurs dans la province⁴². Un vicaire, enfin, ne cesse

34. AEG, III : 7.3, Cap-d'Espoir, Napoléon-Armand Lacasse à Jean Langevin, 19 octobre 1881.

35. AEG, III : 7.3, Cloridorme, F. Girard à Jean Langevin, 26 décembre 1885.

36. AEG, III : 7.3, Ristigouche, Déposition de François Condeau, 22 octobre 1831 ; W. A. Austin à Jean Langevin, 17 novembre 1886.

37. AEG, III : 7.3, Carleton, Jean-François Hubert à Joseph Bourg, 4 mai 1790 ; Cap-Chat, Trefflé Côté à Jean Langevin, 14 décembre 1885.

38. AEG, III : 7.3, Cap-Chat, Joseph Dion à Jean Langevin, 17 janvier 1881. La lettre concerne le curé de Sainte-Anne-des-Monts, paroisse voisine de Cap-Chat.

39. AEG, III : 7.3, Douglastown, Xavier Kennedy à André-Albert Blais, 5 avril 1891.

40. Bb12, M4, Cap-des-Rosiers, Samuel Lepage à Jean Langevin, 1^{er} juin 1880.

41. AEG, III : 7.3, Grande-Rivière, Pierre-Joseph Saucier à Jean Langevin, 14 septembre 1871.

42. AEG, III : 7.3, Bonaventure, Louis-Joseph Desjardins à Jean-François Hubert, 30 septembre 1795 ; Port-Daniel, Louis-Joseph-Sifroy Sirois, 9 octobre 1899.

d'offenser les fidèles par ses gestes et ses propos déplacés. Dernièrement encore, il aurait « levé les jambes trop hautes pour son costume », tandis qu'il faisait un discours sur l'infailibilité du pape, puis aurait cherché à « poignasser » deux vieilles demoiselles qui en ont été bien offusquées⁴³.

Afin de préciser les sujets les plus fréquents de murmures contre le clergé, nous avons tenté une classification des histoires portées à l'attention des autorités. Les chiffres que nous présentons ont été obtenus de la manière suivante : nous avons regroupé sous une seule et même occurrence toutes les lettres relatives au même comportement commis par un même prêtre. Bien que bon nombre d'entre eux aient fait l'objet de plusieurs missives de plaintes ou de dénonciation pour une même affaire, ils ne figurent donc qu'une seule fois dans nos statistiques.

Les plaintes les plus fréquentes (34 sur 142), qu'elles soient directes ou allusives, sur le mode de la rumeur, ont trait à la manière dont le prêtre s'acquitte de son ministère. Y sont regroupées toutes celles relatives à la célébration des offices, à l'administration des sacrements et à l'enseignement du catéchisme : tel prêtre fait des messes trop courtes, tel autre marmonne les prières sur un ton si bas qu'il est impossible d'entendre quoi que ce soit, un troisième laisse à des fillettes le soin de faire le catéchisme. Viennent ensuite les ragots et les accusations de nature financière et matérielle (30) : fraudes, vol, spéculation, dépenses excessives et injustifiées représentent la majorité des griefs de cette catégorie. Loin derrière figurent les plaintes de harcèlement moral et d'abus de pouvoir et celles relatives à des écarts de langage (respectivement 14 et 5). Ce sont les curés qui insultent leurs paroissiens, qui les menacent, qui sont indiscrets ou qui tiennent des propos déplacés qui entrent dans ces deux groupes. Une autre catégorie touche les interventions politiques du clergé. Elles concernent les curés qui se mêlent trop, au goût de plusieurs, des élections, que celles-ci touchent la fabrique, la scène municipale, provinciale ou fédérale (14 affaires). Par ailleurs, plusieurs cas, un peu moins nombreux, mais certainement plus retentissants, concernent la sexualité des prêtres et leur consommation d'alcool (10 cas chacun). Enfin, 25 affaires n'ont pu être classées dans l'une ou l'autre de ces catégories. Elles touchent des questions très diverses ou sont tout simplement si floues et si allusives qu'elles échappent à tout effort de classement.

On l'aura constaté, la triade pouvoir, argent et sexe évoquée plus haut fournit la matière à la plupart des affaires scandaleuses soumises à l'auto-

43. AEG, III : 7.3, Cap-Chat, Napoléon-Armand Lacasse à Jean Langevin, 14 décembre 1885.

rité épiscopale. Il s'agit tantôt de murmures et de plaintes relatives à un pouvoir incompétent, arbitraire ou abusif, tantôt de scandales financiers, tantôt encore de comportements licencieux. Dans plusieurs histoires, ces ingrédients s'additionnent et s'entremêlent.

En effet, quand l'opinion s'emballe, quand les yeux de toute une paroisse se tournent vers un prêtre, quand les oreilles se tendent et prêtent une attention accrue à chacune de ses paroles, quand tous pèsent et soupèsent ses moindres faits, ses moindres gestes, les soupçons et les accusations viennent en nombre. Ainsi, dans nos statistiques, le nombre cumulé de plaintes, par catégories, excède le nombre de lettres de plaintes : c'est qu'une même lettre peut contenir deux, trois, voire cinq ou six griefs de nature différente. En général, les murmures relatifs à la manière dont le curé s'acquitte de ses tâches sacerdotales se présentent comme la conséquence d'autres comportements jugés fautifs. Voici, par exemple, le curé de Pabos, dont se plaignent « les trois quarts des paroissiens ». Six accusations pèsent contre lui : « il manque de zèle pour les malades », « sa prédication consiste à répéter les cancans qu'il reçoit de personnes connues pour médisantes », il n'a « pas fait de catéchisme ni le dimanche ni la semaine » depuis le passage de l'évêque, « il s'absente souvent de son presbytère sans en avertir ses paroissiens pour aller passer des deux ou trois jours chez des particuliers ». On soupçonne qu'il aille alors chez un garçon de sa paroisse, ce que semble corroborer la mère de ce garçon qui « se plaint de ce que Mr le Curé entretient son enfant dans l'ivrognerie ». Plusieurs paroissiens l'accusent d'ailleurs « d'abus de boisson⁴⁴ ». Voilà un autre curé, celui de Douglastown, à qui l'on reproche de se livrer « à des fêtes dans [son] presbytère, pendant lesquelles [il devient] invisible, même pour ceux qui viennent demander pour des baptêmes ou des malades⁴⁵ ».

On pourrait déceler dans ces accusations en série un signe de la « mauvaise qualité » du clergé rimouskois. Il est notoire, après tout, que l'évêque Langevin s'est montré peu rigoureux dans la sélection de ses prêtres et qu'il a accueilli à Rimouski des ecclésiastiques dont on ne voulait plus dans leur diocèse d'origine⁴⁶. Certains d'entre eux ont d'ailleurs fait l'objet de plaintes et de scandales. En 1874, Pierre-Alphonse Séguin doit quit-

44. La plainte a été recueillie par l'abbé Normandin, vicaire forain, qui la transmet à l'évêché. AEG, III : 7.3, Grande-Rivière, Omer Normandin à Jean Langevin, 3 juillet 1885.

45. AAR, A-4-3, Correspondance particulière, Reg. 3, f^o 584, Jean Langevin à Duncan Gillis, 8 août 1887.

46. Nive Voisine et Noël Bélanger, *Le diocèse de Rimouski (1867-1992)* (Rimouski, Archevêché de Rimouski, 1994), 34, 36.

ter le diocèse de Rimouski trois ans après y avoir été incardiné. Les paroissiens le soupçonnent de malversation. Ils dénoncent aussi son caractère violent, ses absences répétées et ses interventions dans le domaine politique⁴⁷. Une vingtaine d'années plus tard, le père Mussely, un rédemptoriste originaire de Belgique, arrivé au début des années 1890, suscite des murmures dans la paroisse de Saint-Alphonse-de-Caplan qu'il a contribué à fonder. Les habitants se plaignent de son caractère cassant et de ses manières brutales. Il est réputé être prêt à tout pour parvenir à ses fins. On l'accuse notamment d'injurier les paroissiens et de leur soutirer de l'argent par toutes sortes de procédés. Certains racontent même qu'il aurait violenté deux femmes⁴⁸.

Les prêtres originaires d'un diocèse étranger ne sont pas les seuls à faire les frais d'accusations multiples et accablantes. Certains ecclésiastiques nés et formés dans le diocèse de Rimouski font aussi l'objet de plaintes graves et nombreuses. L'abbé Simon Fraser, né à l'Isle-Verte en 1847, est à diverses reprises accusé de mal remplir son ministère. Les paroissiens confiés à ses soins le trouvent dur et acerbe et l'accusent de chercher à leur extorquer de l'argent. Il quitte finalement le diocèse, au tournant du xx^e siècle, et se dirige vers les États-Unis⁴⁹. À la suite d'autres plaintes, une enquête menée en 1899 conclut qu'au moins deux jeunes filles de Port-Daniel ont été mises enceintes par le curé Gagnon. Celui-ci est alors contraint de laisser le diocèse. Comme son confrère Fraser, il trouve refuge aux États-Unis⁵⁰.

À plusieurs reprises, l'autorité diocésaine donne donc raison aux fidèles qui se plaignent de leur curé, leur missionnaire ou leur vicaire. Il est cependant impossible de juger du bien-fondé de chacune des plaintes,

47. De Montréal, son diocèse d'origine, Séguin écrit, dans les années qui suivent, plusieurs lettres à l'évêque de Rimouski pour le supplier de lui redonner un poste ou de lui signer une lettre de recommandation. AEG, III : 7.3, Cap-des-Rosiers, Cyprien Larrivée à Jean Langevin, 13 octobre 1874, 20 novembre 1874, 7 octobre 1875, 3 juillet 1876; Pierre-Alphonse Séguin à Jean Langevin, 23 septembre 1874, 26 mai 1876, 30 octobre 1876, 11 octobre 1877.

48. AEG, III : 7.3, Saint-Alphonse, lettres de paroissiens à André-Arthur Blais, 28 avril 1893, 8 octobre 1893 et 12 octobre 1893. AAR, A-4-3, Correspondance générale, Reg. L, f° 481-482, André-Albert Blais à Mussely, 21 octobre 1895; Correspondance particulière, Reg. 4, f° 230, André-Albert Blais à Mussely, 2 mai 1893.

49. AEG, III : 7.3, Cloridorme, Cyprien Labrecque à Jean Langevin, 2 février 1888; Frédéric Girard à Jean Langevin, 8 février 1888; pétition de 22 paroissiens, 5 janvier 1889; Marcel Côté et Georges Brousseau à Jean Langevin, 18 janvier 1889. A.-Cléophas Morin, *Dans la Maison du Père. Nécrologie sacerdotale du diocèse de Rimouski 1867-1967* (Rimouski, s.é., 1967), 36.

50. AEG, III : 7.3, Port-Daniel, L. J. S. Sirois à André-Albert Blais, 9 octobre 1899; AAR, A-4-3 Correspondance générale, Reg. N, f° 553-556; C. Morin, *Dans la Maison du Père...*, op. cit., 77.

comme on ne peut soupeser chacune des rumeurs pour en jauger la véracité. Notre intention, du reste, n'est pas de décerner des certificats de bonne conduite aux prêtres, mais plutôt de voir quel genre de relations ils entretiennent avec leurs paroissiens, de comprendre à l'aune de quelles valeurs l'opinion les juge et de voir en quelles circonstances et pour quelle raison elle les condamne. Or, sur cette question, les mots qu'utilisent les témoins dans leurs lettres peuvent en révéler beaucoup.

Une constatation s'impose quand on parcourt la documentation. La correspondance fait systématiquement état du « scandale » causé par le prêtre jugé fautif. Son comportement trouble et choque la paroisse. L'ecclésiastique ne se conforme pas à l'image du prêtre idéal que se sont construits les paroissiens à partir des enseignements de l'Église. Au lieu d'être réservé, modeste et juste, il est présomptueux, tapageur, arbitraire dans ses jugements et volontiers chicanier. Trop souvent absent de la paroisse, il n'accomplit pas avec la piété et le dévouement requis les actes du ministère. Il n'observe pas la tempérance, mais se livre plutôt à de fréquents excès de boisson. Loin de pratiquer la pureté et la chasteté, il affiche une conduite indécente, voire licencieuse. Par son comportement délicieux, le prêtre donne le mauvais exemple aux enfants. En outre, il jette le discrédit sur le clergé et menace l'avenir de la religion. « Les gens n'ont plus confiance au curé » disent en substance bon nombre de lettres. « La religion et la morale sont en péril », clament certaines d'entre elles. À Cap-Chat, dans les années 1880, un plaignant assure que le prêtre est « la risée d'une paroisse, des gamins même⁵¹ ». Quelques années plus tard, le maire de Douglastown s'alarme de la situation que provoque dans sa paroisse la conduite du curé Gillis :

Moi, plus que d'autres, j'entends les discours qui se tiennent à son sujet. Je tiens magasin et les gens s'assemblent ici. On s'entretient souvent de propos très inconvenants à son égard et presque toujours il s'y trouve quelques protestants. Les gens deviennent indifférents et pour ma part, je reconnais à mon grand regret que j'ai perdu beaucoup de confiance à l'égard de nos prêtres — et même plusieurs membres de notre famille qui autrefois était corps et âme pour les bons curés que nous avions avant celui-ci. Mais maintenant, le découragement s'empare de nous. Autrefois, nous avions la Société de St-Patrick pour les hommes et la société des enfants de marie pour les jeunes filles. Cela entretenait la foi, encourageait les bonnes mœurs. Aujourd'hui, rien de tout cela. Nous sommes pour ainsi dire laissés à nous-mêmes. Aussi que d'acci-

51. AEG, III : 7.3, Cap-Chat, Trefflé Côté à Jean Langevin, 30 juin 1884.

dents ! Que de jeunes filles ont perdu leur vertu ! Les jeunes gens s'amuse de ces propos et disent : « pourquoi n'irions-nous pas faire l'amour aux filles, nous ? Notre curé se promène en voiture avec elles⁵² ».

Ainsi, les paroissiens évaluent le degré de performance de leur pasteur en confrontant ses actes et ses paroles à l'idéal bérullien du prêtre digne, dévoué et disponible, chaste, pieux, studieux et circonspect⁵³. Loin d'être indifférents ou opposés aux enseignements de l'Église sur ces questions, ils les acceptent et les épousent. Une telle adhésion n'est pas sans limite : elle n'implique pas une soumission aveugle au clergé ni une observance absolue et inconditionnelle des prescriptions ecclésiastiques. Toutefois les fidèles partagent suffisamment les valeurs prônées par l'institution pour exiger des prêtres qui les défendent qu'ils les mettent eux-mêmes en application. Ils relèvent les contradictions entre ce qu'enseigne l'Église, par la bouche de ses prêtres, et les agissements de ceux-ci⁵⁴ et font subtilement ou très clairement comprendre à l'autorité diocésaine qu'ils refuseront désormais de se plier à ses recommandations et à ses injonctions si leurs doléances et leurs demandes ne sont pas entendues. À cet égard, la population sait se montrer critique et fait preuve de stratégie.

Dans leurs lettres, les paroissiens menacent de ne plus payer la dîme ou de ne pas se présenter au prêtre pour leur confession annuelle⁵⁵. En refusant d'obéir à l'un et l'autre de ces commandements de l'Église, ils contestent avec force deux des assises les plus importantes de l'institution : l'argent, indispensable au maintien du prêtre dans la paroisse, et la pratique d'un sacrement obligatoire à tout catholique ayant passé « l'âge de raison », la confession, préalable à la communion. On sait que celle-ci occupe une place considérable dans l'enseignement ecclésial de l'époque. Refuser de s'y plier, c'est rejeter le modèle de chrétienté que cherche à établir le clergé, c'est ouvrir une brèche dans cette enceinte fortifiée dont s'efforcent de faire du

52. AEG, III : 7.3, Douglstown, Xavier Kennedy à André-Albert Blais, 5 avril 1891.

53. Sur cet idéal, voir Christine Hudon, *Prêtres et fidèles dans le diocèse de Saint-Hyacinthe, 1820-1875* (Sillery, Septentrion, 1994), en particulier les pages 143-283 ; et Ollivier Hubert, *Sur la terre comme au ciel. La gestion des rites par l'Église catholique du Québec (fin XVII^e — mi-XIX^e siècle)* (Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 2000), 95-114.

54. Une plaignante note par exemple : « tous les sermons qu'on enten pour faire payer ceux quil y doive et lui il ne veut pas me payer mon ouvrage ». AEG, III : 7.3, Grande-Vallée, Marie Aubert à Jean Langevin, 1^{er} septembre 1876.

55. Un exemple parmi plusieurs, trouvé à la fin d'une lettre de plainte : « Si nous n'avons pas un autre Prêtre pour nous desservir, nous resterons dans notre maison, car impossible de faire sa religion de cette manière. » AEG, III : 7.3, Newport, Lettre de 49 paroissiens à Jean Langevin, 28 octobre 1890.

catholicisme les ecclésiastiques et, en premier lieu, les évêques du siècle dernier. Par leur plainte et leur refus ouvertement clamé d'accomplir ces pratiques obligatoires, les paroissiens exercent un véritable contrôle sur le clergé⁵⁶. Leurs récriminations ne donnent pas toujours lieu au rappel immédiat de l'ecclésiastique incriminé, mais elles jouent néanmoins un rôle dans la distribution des charges ministérielles. En minant petit à petit la crédibilité des prêtres, la rumeur rend leur emploi difficile. Où qu'ils aillent, ces prêtres ne parviennent guère à établir leur autorité. Les vieilles histoires refont constamment surface, même si l'évêque a tenté d'étouffer le scandale ou même si il les a blanchis de tout soupçon. Des accusations persistantes et accablantes peuvent ainsi ruiner une carrière. L'opinion publique a des antennes partout. Les rumeurs franchissent les limites paroissiales et les frontières diocésaines. Trouvant parfois écho dans les journaux, elles se propagent rapidement, sur un territoire considérable. Ses effets peuvent être durables : sur certaines questions, les populations ont la mémoire longue. En 1880, l'évêque Langevin conseille à un prêtre accusé de bestialité de s'enfermer dans un monastère, car ses « misères » sont notoires jusqu'à Saint-Hyacinthe, son diocèse d'origine. Pendant plusieurs années, la rumeur, peut-être alimentée par de nouvelles « fautes », le poursuit. Il devra finalement s'exiler en Ontario, aux États-Unis, puis au Mexique⁵⁷.

LA RUMEUR ET LES PLAINTES COMME OUTILS POLITIQUES

Ce pouvoir de la rumeur est souvent récupéré à des fins politiques. Quand un prêtre est contesté, le jugement des populations est rarement unanime, ce qui montre bien la dimension subjective et le caractère politique que peuvent revêtir les rumeurs et les plaintes. Aux yeux de telle ou telle personne, de tel ou tel clan familial, de telle ou telle famille politique, de tel ou tel groupe d'intérêt, le curé, le missionnaire ou le vicaire peut sembler indigne de son rang et de son titre, tandis qu'aux yeux d'autres individus ou d'autres groupes, il apparaîtra comme un homme exemplaire pratiquant les vertus sacerdotales ou, à tout le moins, comme un ecclésiastique qui accomplit convenablement son devoir. Dans les années 1870 et 1880, la paroisse de Cap-Chat fournit un exemple probant de l'utilisation de la rumeur et des plaintes à des fins politiques.

Dans cette petite communauté, deux clans familiaux se disputent le pouvoir : les Roy et les Côté. Sur le plan politique, les premiers sont d'allé-

56. O. Hubert, *Sur la terre comme au ciel...*, op. cit., 101.

57. AAR, A-4-3, Correspondance particulière, Reg. II, f° 409-410, Jean Langevin à Alfred Vigeant, 28 septembre 1880. C. Morin, *Dans la Maison du Père...*, op. cit., 42-43.

geance conservatrice, les seconds, eux, sont des libéraux notoires. S'il arrive que des membres de cette famille travaillent ensemble, comme ce fut le cas lors de la construction de la première église, alors qu'un Côté et un Roy étaient syndics, il règne néanmoins une rivalité persistante entre les deux groupes, une rivalité qui trouve à s'exprimer dans les occasions les plus variées, sur les sujets les plus nombreux. Dans ce contexte, les curés nommés à Cap-Chat donnent l'impression de marcher sur des œufs.

Entre 1871 et 1886, la situation est particulièrement tendue dans cette paroisse toute récente. Les travaux d'aménagement du cimetière et de construction de l'église suscitent parmi la population des frictions au cours desquelles se manifeste ouvertement l'antagonisme entre les deux familles. Sur ces questions, comme sur celle des élections municipales, provinciales et fédérales, les trois prêtres qui se succèdent à la cure se rangent bientôt dans l'un ou l'autre camp. Il n'est pas possible de savoir si ce choix est délibéré ou s'il leur est imposé par les forces en présence, mais, chose certaine, deux des trois prêtres, en l'occurrence le premier, Louis Arpin, et le troisième, Napoléon-Armand Lacasse, prennent le parti des Roy, tandis que le second, l'abbé Philippe Moreault, s'associe aux Côté. Pendant les quinze années que durent leurs trois règnes curiaux mis ensemble, des représentants des deux familles et des gens qui leur sont proches multiplient les lettres adressées à l'évêché, tantôt pour demander la démission de leur pasteur, tantôt pour le défendre des accusations portées par la famille rivale.

Ces accusations et les tentatives de disculpation qui les accompagnent sont particulièrement nombreuses. Ainsi, l'abbé Arpin, le premier des trois prêtres pris dans le flot de cette rivalité, est contesté dans ses efforts pour construire une nouvelle église. On se plaint de son opiniâtreté, de son refus à écouter les paroissiens. « Monsieur le curé est comme un bout de feu ; il est en avance partout et celui qui ne fait pas comme lui dit que c'est une bête féroce un carcajou », se plaint l'eux d'eux⁵⁸. Quand l'évêque décide finalement de le nommer ailleurs, Arpin s'accroche à son poste, se met en colère et dénonce publiquement les agissements de ses détracteurs et la décision de son supérieur de le muter à Rivière-au-Renard. Quelque temps après son installation dans sa nouvelle cure, tandis que son départ et le tohu-bohu qui l'a accompagné font encore parler à Cap-Chat, Arpin écrit à Louis Roy, patriarche de la famille du même nom, pour lui demander d'intervenir en sa faveur auprès de l'évêque :

58. AEG, III : 7.3, Cap-Chat, Napoléon-Armand Lacasse à Jean Langevin, 27 août 1884.

Monsieur et bon vieil ami, Dans ce temps ci, où les pièges de la langue injuste, et les mains des ouvriers de mensonges l'emportent, voudriez-vous m'aider à ma défense contre ceux qui m'accusent officieusement, auprès de Sa Grandeur Monseigneur de Rimouski, d'avoir semé le scandale dans la paroisse de Cap-Chat, soit avant, soit pendant, soit après mon départ de cette paroisse de quelque manière que ce soit, en adressant immédiatement à sa Grandeur une protestation publique⁵⁹.

Son successeur, Philippe Moreault, fait bientôt l'objet de murmures qui se muent en plaintes formelles quatre années après son installation dans la paroisse. Louis Roy est lui-même plaignant. D'après lui, Moreault le diffame, ainsi que sa famille, « du haut de la chaire ». Il lance des « calomnies » et « se mêle des décisions des juges de paix dans les causes sommaires et criminelles, allant jusqu'à dire que, s'il était à la place de ceux qui sont pris et arrêtés en vertu d'un warrant, il casserait les dents du constable⁶⁰ ». Cette lettre et quelques autres qui suivent et qui portent des accusations de nature semblable finissent par provoquer le retrait du curé et son remplacement par un autre prêtre, l'abbé Napoléon-Armand Lacasse, au déplaisir des Côté, grands supporters de Moreault :

Le départ de Monsieur le curé, cette année, est, aux yeux de tout le monde, une preuve que ce n'est pas l'évêque qui change le Curé de la paroisse, mais la famille Roy [...] Le jour où Monsieur le curé a annoncé son départ probable, un polisson de la paroisse voisine [...] dit à ses semblables : [...] Nous sommes venus à bout de nous en débarrasser⁶¹ !

En septembre 1882, le successeur de Moreault arrive dans une paroisse chauffée à bloc par les rivalités. Dix-huit mois après sa prise de possession de la cure de Cap-Chat, l'excitation semble encore régner : « On a dansé et bu plus que jamais les lundi et mardi gras pour prouver que le prêtre mis à la place de Mr P. Moreault n'est pas capable d'arrêter le désordre, et que si Mr Moreau est parti, que Mr Lacasse peut se préparer à partir cet automne, que l'on va travailler pour cela⁶². » À ce moment, les plaintes contre Lacasse ont déjà commencé à pleuvoir. Dans une lettre datée du 16 mars 1884, Trefflé Côté l'accuse de s'intéresser davantage à ses projets de construction « d'une petite batisse » qu'au catéchisme, de boire exces-

59. AEG, III : 7.3, Cap-Chat, Louis Arpin à Louis Roy, 25 novembre 1874.

60. AEG, III : 7.3, Cap-Chat, Louis Roy à Jean Langevin, 18 août 1876.

61. AEG, III : 7.3, Cap-Chat, Trefflé Côté à Jean Langevin, 5 août 1881.

62. AEG, III : 7.3, Cap-Chat, Napoléon-Armand Lacasse à Jean Langevin, 27 mars 1884.

sivement et d'être « l'ami intime d'un ivrogne ». Autre récrimination contre Lacasse, fondée celle-ci sur la rumeur publique :

Il reste avec une donzelle que le monde n'aime pas. On dit qu'elle a brouillé tous les cantons où elle est restée. [...] Un paroissien respectable est entré là dernièrement et a trouvé M. Lacasse en train de lui ajuster ses atours. On voit souvent passer cette personne dans le chemin de Ste-Anne revêtu du capot du curé⁶³.

Et le plaignant d'ajouter que les « commentaires vont bon train ».

Dans les mois qui suivent, plusieurs autres plaintes relatives aux fréquentations de Lacasse, à son comportement et à la manière dont il s'acquitte de son ministère sont portées par Trefflé Côté, par des membres de sa famille ou par d'autres paroissiens. Au nombre des doléances formulées contre lui figure celle de fraterniser avec les détracteurs de l'ancien curé : « les bruits courr[ent] dans la paroisse que dans l'après-midi la noce était au presbytère. Tout les gens de Ste Anne et cap Chatte qui ont voulu perdre Mr Auger et Mr Moreau y étaient⁶⁴ ».

Dans ses efforts pour se disculper, le curé reçoit l'appui de Louis Roy. Pour ce dernier, Lacasse n'est qu'une victime contre laquelle s'acharne une partie de l'opinion. Loin d'être indigne des fonctions sacerdotales, il se comporte comme « un bon prêtre ». Il est « toujours très modéré dans ses reproches relativement à la morale et très circonspect dans son ministère et sa conduite privée ». Trefflé Côté n'est, quant à lui, qu'un « orgueilleux » et un « prétentieux » qui répand d'insidieux mensonges⁶⁵. En juin 1886, Lacasse est finalement retiré de la paroisse. Jugeant que les « calomnies » portées contre lui sont « répandues dans tout le Diocèse », il demande son exeat et s'exile aux États-Unis⁶⁶. Par la suite, le calme semble revenir. Le curé qui lui succède à Cap-Chat, l'abbé Lavoie, y reste trois ans sans qu'aucune plainte soit déposée contre lui. Il constate d'ailleurs, à son arrivée que les gens sont bien disposés. Louis Roy, écrit-il à son évêque, dit qu'il est « fatigué de lutter, qu'il v[eu]t maintenant faire son possible pour maintenir la paix⁶⁷ ». La rivalité entre les deux familles ne disparaît sans doute pas avec le départ de Lacasse de Cap-Chat, mais elle semble, à tout le moins, ne plus s'exprimer aussi ouvertement autour du personnage du prêtre.

63. AEG, III : 7.3, Cap-Chat, Trefflé Côté à Jean Langevin, 16 mars 1884.

64. AEG, III : 7.3, Cap-Chat, Ferdinand Labrie et Jean Côté à Jean Langevin, 11 mai 1884.

65. AEG, III : 7.3, Cap-Chat, Louis Roy à Jean Langevin, 16 juillet 1884.

66. AEG, III : 7.3, Cap-Chat, Napoléon-Armand Lacasse à Jean Langevin, 7 mai 1885.

67. AEG, III : 7.3, Cap-Chat, J. H. L. Lavoie à Jean Langevin, 21 juin 1886.

S'il illustre parfaitement le rôle clé que peut jouer, parfois malgré lui, le curé dans les conflits bouleversant les communautés, l'exemple de Cap-Chat témoigne également d'une des fonctions essentielles de la rumeur, à savoir la mise à jour des jalousies, des malaises, des tensions, des disputes et des luttes de pouvoir à l'échelle locale⁶⁸. Dans les lettres qui les exposent se révèlent les alliances qui se font et se défont dans les paroisses. Par la rumeur, les protagonistes, accusateurs et accusés, désignent leurs alliés et leurs adversaires. Ils les dépeignent, énumèrent leurs qualités ou leurs travers. Par leurs épithètes et leurs périphrases, ils font part de leur vision de la vie communautaire. Ils témoignent des partages qu'ils y perçoivent ou qu'ils y opèrent, des inégalités qu'ils acceptent, entérinent et justifient ou qu'ils condamnent et dénoncent.

CONCLUSION

Élément important, bien que sous-estimé et méprisé de la vie communautaire, la rumeur aide à comprendre la dynamique sociale en milieu rural. Dans les paroisses, elle remplit au moins deux rôles distincts. D'abord, elle apparaît, surtout quand elle atteint une large audience et qu'elle est portée à la connaissance de l'évêque, comme un moyen de résistance à une autorité jugée incompétente ou arbitraire. Dans une institution hiérarchisée comme l'Église, une institution où les laïcs ne jouissent d'aucune représentation ni d'aucun droit de regard officiel sur les décisions qui se prennent relativement au personnel pastoral, la rumeur et les plaintes auxquelles elle donne lieu apparaissent comme un moyen détourné d'influencer les nominations. Ainsi faut-il moins y voir la marque d'un anticléricalisme forcené ou d'une opposition irréductible des fidèles au prêtre et à ses enseignements qu'un instrument pour faire valoir ses intérêts et ses aspirations. La rumeur, telle qu'elle s'est révélée à l'œuvre dans les paroisses gaspésiennes, montre une adhésion des fidèles aux prescriptions de l'Église tout en marquant bien les limites de celle-ci. Loin d'être inconditionnellement soumises à leurs prêtres, les populations se montrent capables de les critiquer et de les contester, avec une efficacité certaine à défaut d'être absolue. La rumeur continue d'agir sourdement, même quand l'autorité ecclésiale a rendu son jugement sur une plainte. Elle poursuit certains prêtres de paroisse en paroisse, de diocèse en diocèse, sape leur autorité, rend leur ministère difficile, voire inopérant.

68. M.-L. Rouquette, *Les rumeurs*, op. cit., 102.

Par ailleurs, la rumeur et les plaintes apparaissent également comme des outils politiques aux mains de certains individus, groupes ou familles. Personnage central de la vie paroissiale, le curé joue un rôle indéniable dans les conflits qui secouent les communautés, même quand ces conflits n'ont pas pour motif premier la religion. Dans les milieux où les rivalités sont fortes, le prêtre est souvent appelé à prendre position. Qu'il le veuille ou non, ses fréquentations, ses décisions, ses prises de position donnent lieu à toutes sortes d'interprétations, le rendent sympathique à certaines personnes et antipathique à d'autres. Quand le mécontentement à son endroit devient trop grand, il peut faire l'objet de rumeurs suffisamment importantes et persistantes pour qu'elles trouvent un écho au palais épiscopal, ce qui est toujours susceptible d'influencer sa carrière.

Ainsi, les rumeurs font plus que colporter des histoires piquantes. Elles remplissent au moins deux fonctions différentes, mais non contradictoires : celle d'instrument de contrôle des prêtres par la population et celle d'outil politique qui révèle les antagonismes et les tensions secouant les microsociétés. Ces deux fonctions sont d'autant plus apparentes, d'autant plus efficaces aussi, quand la rumeur franchit les frontières paroissiales et qu'elle est portée à la connaissance des autorités diocésaines.

Sur ces aspects, la réflexion que nous menons est loin de trouver ici son aboutissement. Nous souhaitons plutôt, au cours des prochaines années, approfondir ces questions en analysant de manière plus poussée le contenu des rumeurs et des dénonciations, la diffusion des bruits, les mécanismes de gestion des plaintes par les autorités religieuses, ainsi que la récupération et l'utilisation éventuelles des rumeurs et des griefs par l'institution ecclésiale ou par certains membres du clergé nourrissant des ambitions personnelles. Une telle étude pourra, croyons-nous, contribuer à jeter un éclairage inédit et différent sur les rapports sociaux.